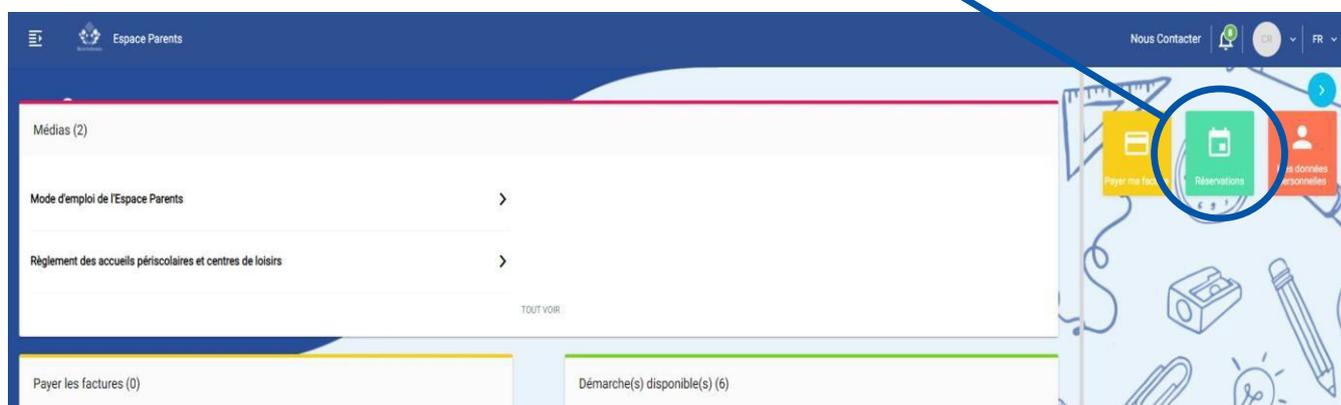


Espace parents

ZOOM SUR LA RESERVATION DES ACTIVITES CENTRES DE LOISIRS (MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES)

Une fois que vous avez effectué la démarche Inscription aux activités périscolaires, vous pouvez réserver les activités de vos enfants en cliquant **SUR RÉSERVATIONS**



Les règles de la réservation « mercredis » :

- **48 heures avant le jour de l'activité (jours ouvrés - hors samedi, dimanche, jours fériés) :**
Vous pouvez rajouter une réservation sous réserve de places disponibles. Votre tarif est appliqué.
- **72 heures avant le jour de l'activité (jours ouvrés - hors samedi, dimanche, jours fériés) :**
Vous pouvez annuler une réservation sans facturation.

Tableau des délais de réservation ou d'annulation d'un mercredi :

Besoin de l'activité le :	Vous pouvez RÉSERVER jusqu'au :	Vous pouvez ANNULER jusqu'au :
Mercredi	Vendredi de la semaine précédente 23h59	Jeudi de la semaine précédente 23h59

Les règles de la réservation « vacances » :

- **15 jours avant le jour de l'activité (jours ouvrés - hors samedi, dimanche, jours fériés) :**
Vous pouvez rajouter une réservation sous réserve de places disponibles. Votre tarif est appliqué.
- **16 jours avant le jour de l'activité (jours ouvrés - hors samedi, dimanche, jours fériés) :**
Vous pouvez annuler une réservation sans facturation.

Tableau des délais de réservation ou d'annulation pendant les vacances :

Besoin de l'activité le :	Vous pouvez RÉSERVER jusqu'au :	Vous pouvez ANNULER jusqu'au :
Lundi	Lundi (-15 jours ouvrés) 23h59	Vendredi (-16 jours ouvrés) 23h59
Mardi	Mardi (-15 jours ouvrés) 23h59	Lundi (-16 jours ouvrés) 23h59
Mercredi	Mercredi (-15 jours ouvrés) 23h59	Mardi (-16 jours ouvrés) 23h59
Jeudi	Jeudi (-15 jours ouvrés) 23h59	Mercredi (-16 jours ouvrés) 23h59
Vendredi	Vendredi (-15 jours ouvrés) 23h59	Jeudi (-16 jours ouvrés) 23h59

Les situations que vous pouvez rencontrer :

Votre enfant a une sortie scolaire sur une semaine (classe de découverte) :

Pour ne pas être facturé, veillez à annuler votre / vos réservations au moins 72h ouvrés avant l'activité si mercredi et 16 jours ouvrés avant l'activité si vacances en allant sur votre calendrier de réservation.

Votre enfant est malade :

Pour ne pas être facturé, vous transmettez un certificat médical par mail à : guichet-unique@illkirch.eu dans les 8 jours suivant l'absence.

